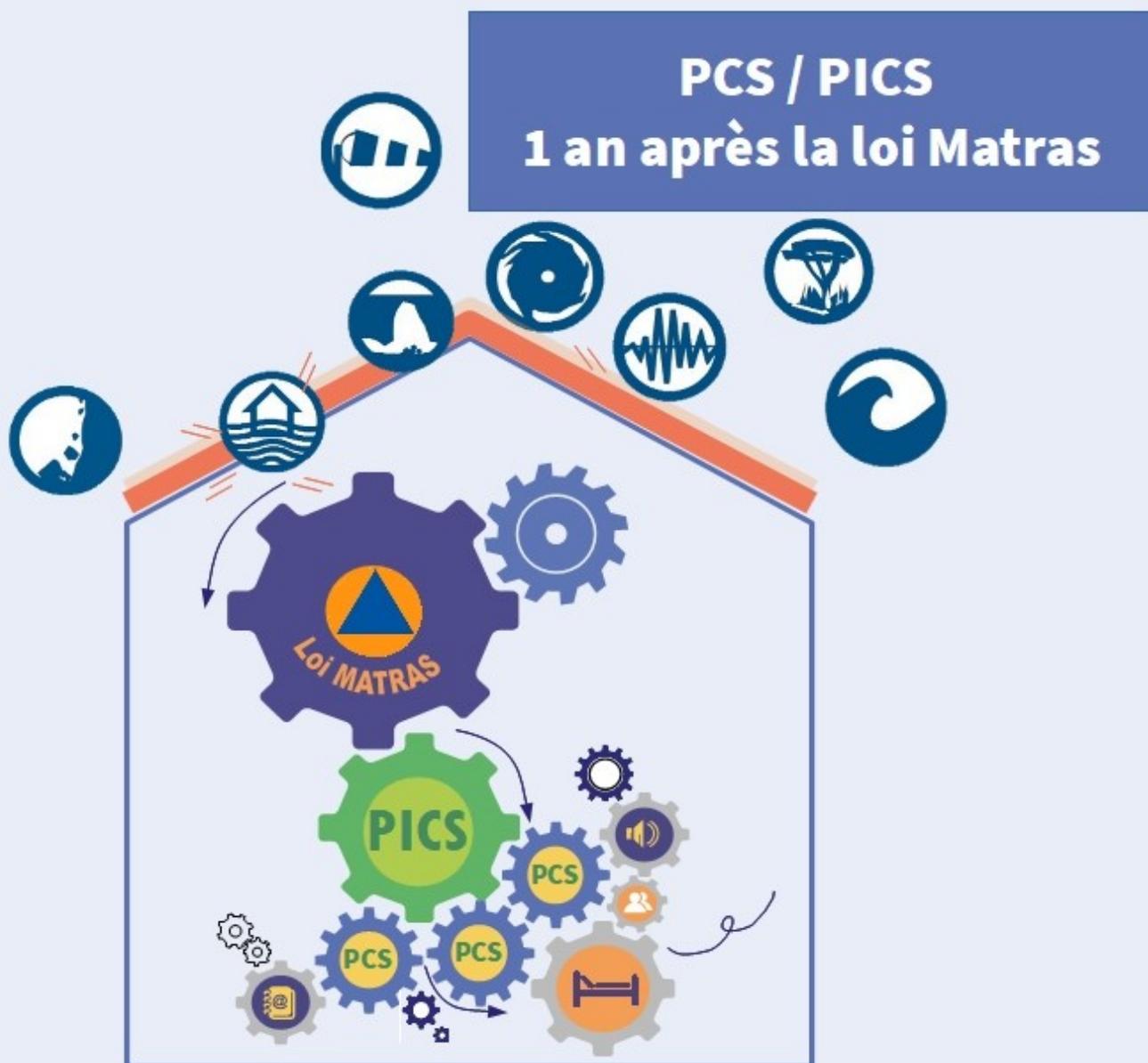


Conférence technique territoriale

PCS / PICS – Une organisation à co-construire



JEUDI
17
nov
2022



Aix-en-Provence



en présentiel



en distanciel

Amphithéâtre des 13 vents

Conférence technique territoriale organisée
par le Cerema Méditerranée



CONTEXTE & ENJEUX

La nouvelle loi Matras, adoptée depuis nov. 2021, cible parmi ses objectifs, le renforcement de la gestion anticipée des crises. Pour cela, la loi élargit les critères d'obligation de réaliser un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) à d'autres risques naturels et instaure le niveau inter-communal dans la gestion de crise par la création obligatoire d'un plan intercommunal de sauvegarde (PICS) pour les EPCI à fiscalité propre comprenant au moins une commune soumise à PCS.

Les décrets d'application de cette loi, sortis cette année, fixent les modalités aux collectivités concernées tels que le contenu des PCS et PICS, les recommandations en matières d'exercices et de mobilisation de la population. Ces 2 plans doivent par ailleurs organiser une nouvelle réponse aux situations de crise par la mutualisation de leurs moyens respectifs, et pour les EPCI, par la continuité et le rétablissement de leurs missions essentielles.

Pas moins de 11 000 communes supplémentaires impliquant *in fine* la plupart des EPCI du territoire seront concernées par l'élaboration d'un PCS et d'un PICS. Certaines structures sont déjà équipées et organisées, pour d'autres tout reste à faire, ou à adapter.



OBJECTIFS

Cette journée technique aura pour objectif, 1 an après la sortie de la loi, d'apporter des précisions sur les textes et les éléments de méthodes pour leur appropriation.

À destination de tous les acteurs de la gestion de crise, intervenants de près ou de loin dans l'application des PCS et des PICS, cette journée permettra de croiser différents regards et expériences sur l'élaboration de ces plans.



PUBLIC

Cette journée est destinée à l'ensemble des acteurs de la préparation et gestion de crise : des instances décisionnelles et/ou, opérationnelles, État, collectivités, assureurs, jusqu'au collectif citoyen.



INSCRIPTIONS

Les inscriptions se font uniquement en ligne, en cliquant sur le lien ci-dessous :
<http://enqueteur.cerema.fr/index.php/769898?lang=fr>

Date limite d'inscription : **Jeudi 10 novembre 2022**

En présentiel : dans la limite des places disponibles

Restauration possible sur place au restaurant administratif (inscription obligatoire - lien ci-dessus)
 Paiement par carte bancaire privilégié

En distanciel : le lien de connexion sera envoyée la semaine de la journée

NB : un replay des présentations sera disponible sur le site du Cerema





PROGRAMME

JOURNÉE TECHNIQUE – GESTION DE CRISE – PCS / PICS 17 NOV.2022

08h45 Accueil / café

09h00 **Ouverture de la journée**
Direction Cerema – Direction territorial Méditerranée

09h15 **Grands Témoins – Introduction**
Grégory ALLIONE – Président de la Fédération Nationale des Sapeurs Pompiers de France (FNSPF)
Fabien MATRAS – Ancien député de la 8^e circonscription du Var

09h30 **Règlementation – Bilan de l'année**

Les PCS/PICS de la loi MATRAS à 2026
LCL Philippe BLANC – DGSCGC

Rôle et responsabilité des élus dans les PICS et PCS
Maître Eric LANDOT – Avocat au Barreau de Paris

11h00 **Différentes approches des territoires**

Approche mutualisée
Sarah GARCIA – Ville d'Alès et Alès agglomération

Approche métropolitaine et réseau des référents « risques majeurs »
Ladislav POLSKI – Vice-Président de la Métropole Nice Côte d'Azur, délégué aux risques majeurs
Maire de la Trinité
Yannick DORGIGNE – Métropole Nice Côte d'Azur

Approche territoriale vs Approche administrative
Julie DUCHALAIS – CC du Briançonnais

12h30 -----Pause Méridienne / (Déjeuner possible sur site : inscription préalable obligatoire)-----

14h00 **Les aspects assurantiels et juridiques**

Les points clés à aborder dans les conventions de mise à disposition de moyens
Caroline ALTEIRAC – Avocate au barreau d'Aix-en-Provence
Jean-Yves DELECHENEAU – SMACL – sous réserve

14h45 **De la préparation à l'évaluation**

Présentation des travaux du GT « Trame » du club PICS – Expertises et Territoires
Eric POURTAIN – Cyrès
Jennyfer FUGIER – Métropole Toulon Provence Méditerranée

Élaboration de PCS : méthodes et difficultés rencontrées
Paul HEYMES – Numérisk

Auto-diagnostique
CNE Olivier AMET et LCL Pascal PITON – SDIS 29
Jean-Baptiste BOGLIONE - ISFFEL

16h00 **Grand Témoin – Conclusions**
Fabien MATRAS – Ancien député de la 8^e circonscription du Var

16h20 **Clôture de la journée**



INFORMATIONS

Modalités d'inscription

drn.dtermed.cerema@cerema.fr - Tel 04.42.24.79.50

Renseignements techniques

marion.labainville@cerema.fr - Tel : 04.42.24.76.94

xavier.niel@cerema.fr – Tél 04 42 24 77 76 :



COMMENT SE CONNECTER ?

Les informations de connexion seront communiquées par mail aux inscrits à l'approche de la journée technique.



COMMENT VENIR ?

Pour les inscrits en présentsiels.

Cerema Méditerranée

Amphi des 13-Vents

Pôle d'activités d'Aix-en-Provence

30 avenue Albert Einstein

CS 70499

13593 Aix-en-Provence Cedex 3



Par les transports en commun

▪ Au départ d'Aix-en-Provence :

La ligne 15 du réseau Aix-en-bus au départ de la gare routière d'Aix-centre vers le pôle d'activités - Arrêt « Pôle d'activités » situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

▪ Au départ de la gare routière de Marseille (réseau CARTREIZE) :

Prendre le car n°53 en direction « Aix-les-Milles/ Europôle de l'Arbois » - Arrêt au « Pôle d'activités » situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

▪ Au départ de la gare TGV d'Aix-en-Provence

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt « Pôle d'activités » (à demander au chauffeur) ou

Prendre le car n°211 ou 271 direction Aix (réseau CPA), arrêt « Pôle d'activités » situé à 50 m du Cerema Méditerranée.

▪ Au départ de l'aéroport Marseille-Provence :

Prendre le car n°40 (réseau CARTREIZE), arrêt « Pôle d'activités » (à demander au chauffeur)

Pour le retour à l'aéroport :

1) Prendre le car n°211 ou 271 direction et arrêt « Plan d'Aillane » (situé à 1500 m du Cerema Méditerranée).

2) Puis prendre le car n°40 direction Aéroport.



En voiture

▪ De Marseille :

Autoroute A51-E712, sortie « Luynes » direction « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ De l'aéroport Marseille - provence ou de la gare Aix-en-Provence TGV :

Direction Aix-en-Provence, Les Milles par la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ De Nice ou d'Aix-en-Provence

Autoroute A8-E80 - Autoroute A51-E712 direction Marseille sortie « Les Milles » vers la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ De Lyon :

Autoroute A8-E80, sortie « Aix, Pont de l'Arc » direction « Les Milles » par la D9 sortie 3 « Pôle d'activités d'Aix-en-Provence ».

▪ Pour en savoir plus :

Marignane Airport :

<http://www.marseille.aeroport.fr/fra/index.jsp>

Aix-en-Provence TGV : <http://www.voyages-sncf.com>

Hébergements : <http://www.aixenprovencetourism.com/aix-hotels -2-centre.htm>

Le site internet <http://www.lepilote.com/> vous guide dans tous vos déplacements pour accéder au Cerema Méditerranée.



PLAN D'ACCÈS

